

REPUBLIQUE FRANCAISE <i>Département l'Aveyron</i>		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES - 2024-16 <i>Séance du 19 mars 2024</i>
<i>Afférents</i>	08	<i>L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf mars le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.</i>
<i>En exercice</i>	11	
<i>Votants</i>	08	

Présents : Mrs- ARGUEL- CHAUCHARD -JEANJEAN- -UNAL
Mmes BOYER -DUCHESNE—PALUCH

Absents excusés : Mmes CALVI-THARREAU et Mr TOURIN

Secrétaire de séance: Mme PALUCH

Objet : *Création d'un budget annexe " Lotissement Vézouillac »*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M 57,

Monsieur Le Maire expose que le projet de lotissement à Vézouillac Commune de VERRIERES est en cours de réalisation. Le permis d'aménager sous le numéro PA 012291 23 G 0001 a été accordé en date du 26 janvier 2024 pour la création de 10 lots à usage d'habitation.

L'activité de lotissement est caractérisée par sa finalité économique de production dans la mesure où les lots viabilisés et aménagés sont destinés à être vendus. Afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la commune et d'individualiser les risques financiers (prix, durée ...) de telles opérations qui peuvent être importants compte tenu de la nature de ces opérations et de leur durée, la constitution d'un budget annexe est obligatoire.

Par ailleurs, cette activité est assujettie de plein droit à la TVA.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- la création du budget annexe relatif à l'aménagement d'un lotissement sur le hameau de Vézouillac Commune de VERRIERES et qui sera dénommé « Lotissement Vézouillac »,*
- dit que toutes les recettes et dépenses relatives à ce budget seront inscrites au budget 2024 de ce budget annexe,*
- dit que ce budget sera assujetti de plein droit à la TVA,*

- autorise M le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création de ce budget annexe, notamment auprès du Service des Impôts des Entreprises.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme



LE MAIRE :
Jérôme MOURIES